

SOINS DE SANTE

Correspondant : M.C. MAROYE

Assistante administrative

Tél. : 02/739 78 33 **Fax :**

E-mail :

Nos références : 1270/OMZ-CIRC/Band-2012-1F **Bruxelles, le**

Objet

- 1. Listes des produits admis au remboursement en matière de matériel pour stomie et incontinence, d'application à partir du 1^{er} février 2012 ;**
- 2. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires d'application à partir du 1^{er} février 2012 ;**
- 3. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Listes des produits admis au remboursement en matière de matériel pour stomie et incontinence, d'application à partir du 1^{er} février 2012.**

Lors de sa réunion du 23 janvier 2012, le Comité de l'assurance a approuvé la mise à jour des listes relatives au matériel de stomie et d'incontinence. Il s'agit un changement de prix (une baisse de prix) de la firme Coloplast pour le produit Conveen Prep portant le code d'identification 904028000127. Ce produit se trouve sur la liste 641152 (voir page 44 de la liste). Les listes d'application à partir du 1^{er} février 2012 sont disponibles sur notre site internet à la page suivante :

<http://www.inami.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

- 2. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires d'application à partir du 1^{er} février 2012.**

Les produits suivants sont ajoutés aux listes :

- Amoena Energy 1 S – 349 sur la liste 642515/642294 (*prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches*).
- Amoena Energy Light 2 S – 342 sur la liste 642515/642294 (*prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches*).
- Anita Authentic – 1020X sur la liste 642515/642294 (*prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches*).

La liste précitée figure en annexe 1. Les nouveaux produits sont indiqués en caractère gras.

Nous vous invitons à consulter les listes sur notre site Internet, à la page suivante : <http://www.inami.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

3. Informations pratiques.

Correspondance

Notre adresse : **INAMI**
Service des soins de santé
Section *Bandagistes*
avenue de Tervuren 211
1150 Bruxelles

Notre site Internet : <http://www.inami.fgov.be>, sur lequel sont mentionnés les tarifs

Votre numéro d'agrément : à mentionner dans toute correspondance

Votre numéro de téléphone : à mentionner éventuellement

Accueil

Téléphonique : (02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

En nos bureaux : de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous
avenue de Tervuren 211 (4^e étage) à 1150 BRUXELLES

Obligatoirement par écrit : changement d'adresse, conditions d'agrément, adhésion à la convention.

Documents

L'attestation de fournitures (*annexe 13 du règlement des prestations de santé*) peut être reproduite par vos soins pour autant que cette reproduction soit conforme au document original.

Ce document peut aussi être commandé par écrit à l'adresse suivante :

I.N.A.M.I.
Service Economat
avenue de Tervuren 211
1150 BRUXELLES
E-mail: ekono@inami.fgov.be

* * *

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER,
Directeur général.